

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 23 Avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

### ITALIE.

*Extrait d'une lettre de Gènes, du 1<sup>er</sup> avril.*

On a écrit de Livourne, en date du 14 février dernier, qu'on croyoit que les deux felouques portant pavillon sarde, qui s'étoient emparés de deux bâtimens françois chargés de grains, avoient été armés par quelques spéculateurs génois qui, par la course, feroient bientôt une brillante fortune aux dépens de leurs voisins.

Nous sommes bien loin de penser que l'esprit de calomnie & de malveillance ait dicté cette lettre; on n'en a cependant pas moins imposé en France sur un fait dénué de toute vérité: non-seulement ces deux felouques étoient véritablement sardes ou piémontoises, mais une infinité de petits corsaires de cette nation infestent les côtes de Gènes depuis quelque tems, au plus grand détriment de son commerce.

Notre gouvernement a dû porter des plaintes à la cour de Turin de ces infractions au droit des gens & aux loix de neutralité; & ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a expédié des galères pour chasser ces pirates des atterrages de deux rivières, & empêcher leurs brigandages.

### PROVINCES-UNIES.

*Extrait d'une lettre de la Haye, du 10 avril.*

« Nous apprenons d'Anvers que cette ville est en ce moment le siège d'une assemblée ou congrès sur les affaires de France: les conférences ont eu lieu le 7 & le 8 de ce mois. Les principales personnes qui y ont assisté, sont S. A. S. le prince de Saxe-Cobourg, & M. le comte de Starhemberg, envoyé de l'empereur; S. A. R. le duc d'York, & mylord Auckland, ambassadeur britannique; M. le lieutenant-général de Knobelsdorff, & M. le comte de Keller, envoyé de Prusse; L. A. S. Mgr. le prince stadhouder & Mgr. le prince héréditaire d'Orange, son fils; M. le comte de Metternich, ministre-plénipotentiaire au gouvernement des Pays-Bas, ainsi que plusieurs officiers de l'état-major, attachés aux commandans en chef des armées des puissances coalisées. Ces conférences, aussi importantes qu'il en fut jamais pour le bien ou le malheur d'une grande partie de l'humanité, ont eu quelques jours l'apparence de n'avoir que des objets pacifiques, pour le rétablissement du repos en France, sans hostilités ultérieures. Cette apparence est changée aujourd'hui, & il faudra entrer en ennemis sur le territoire françois ».

On écrit de Maëstricht que Camus & ses collègues, arrêtés avec lui, vont être traités en prisonniers d'état: la ville de Maëstricht ayant été choisie pour le lieu de leur détention, la dépêche du prince de Cobourg à notre gouverneur, porte de les traiter avec égards, mais de les faire garder & surveiller avec soin, d'empêcher particulièrement toute communication entre le ministre Beurnonville & les commissaires: ils seront logés à l'hôtel des états, chacun dans un appartement séparé, sous la garde d'un capitaine, d'un subalterne & de trente soldats; on leur accordera l'usage de livres & de papiers; ils auront la permission d'écrire, même des lettres; mais celles-ci devront passer ouvertes, & ne traiter que de choses indifférentes.

Nous avons reçu aussi la proclamation du prince de Cobourg aux François, avec l'adresse du général Dumouriez à la nation françoise; voici un extrait de cette dernière pièce:

*Le général Dumouriez à la nation françoise.*

Depuis le commencement de la révolution je me suis consacré au soutien de la liberté & de l'honneur de la nation. L'année 1792 est la plus mémorable par les services que j'ai rendus. Ministre des affaires étrangères pendant trois mois, j'ai relevé & soutenu la dignité du nom françois dans toute l'Europe. Une cabale odieuse m'a calomnié, en m'accusant d'avoir volé six millions destinés aux dépenses secrètes. J'ai prouvé que sur ce fonds je n'avois pas dépensé cinq cent mille francs.

Ayant quitté la carrière politique vers la fin du mois de juin, j'ai commandé un petit corps d'armée dans le département du Nord. On m'a ordonné de quitter ce département avec mes troupes dans le tems même où les Autrichiens y entroient en force. J'ai désobéi; j'ai sauvé ce département: on a voulu m'enlever, pour me mener à la citadelle de Metz, & me condamner à mort par un conseil de guerre.

Le 28 août, j'ai pris en Champagne le commandement d'une armée de 20 mille hommes, faible & désorganisée. J'ai arrêté 80 mille Prussiens & Hessois, & je les ai forcés à la retraite, après leur avoir fait perdre la moitié de leur armée. J'ai alors été le sauveur de la France. Dès-lors le plus scélérat des hommes, l'opprobre des François, Marat en un mot, s'est acharné à me calomnier. Avec une portion d'une armée victorieuse de la Champagne, & quelques autres troupes, je suis entré le 5 novembre dans la Belgique; j'ai gagné la bataille à jamais mémorable de Gemappe; & après une suite

à'avantages, je suis entré dans Liege & dans Aix-la-Chapelle à la fin de novembre. Dès-lors ma perte a été résolue : on m'a accusé de vouloir être tantôt duc de Brabant, tantôt stadhouder, tantôt dictateur. Pour retarder & anéantir mes succès, le ministre Pache, soutenu par la faction criminelle qui produit tous nos maux, a laissé manquer de tout cette armée victorieuse, & est parvenu à la désorganiser par la famine, par la nudité. Plus de 15 mille hommes ont été aux hôpitaux, plus de vingt-cinq mille sont déshabillés par misère & par dégoût, plus de dix mille chevaux sont morts de faim.

J'ai porté les plaintes les plus fortes à la convention nationale; j'ai été moi-même à Paris, pour l'engager à remédier au mal; elle n'a pas daigné lire quatre mémoires que je lui ai donnés. Pendant les 26 heures que j'ai passées à Paris, j'ai presque tous les soirs entendu des bandes de prétendus fédérés qui demandoient ma tête, & des calomnies de tous les genres: les menaces & les insultes m'ont poursuivi jusques dans la maison de campagne où je métois retiré.

Ayant offert ma démission, j'ai été retenu au service de ma patrie, parce qu'on m'a proposé de négocier la suspension de la guerre avec l'Angleterre & la Hollande; & en cas de non-succès, l'expédition de la Hollande, que j'avois conçue comme indispensable pour sauver les Pays-Bas. Pendant que je négociois, & même avec succès, la convention nationale s'est hâtée de déclarer elle-même la guerre, sans s'occuper des préparatifs, sans pourvoir aux moyens de la soutenir; on ne m'en a pas même prévenu, & je ne l'ai appris que par les gazettes. Je me suis hâté de former un petit corps d'armée de troupes nouvelles qui n'avoient jamais combattu. Avec ces troupes que la confiance rendoit invincibles, j'ai pris trois places fortes, & j'étois prêt à pénétrer dans le centre de la Hollande, lorsque j'ai appris les déordres d'Aix-la-Chapelle, la levée du siège de Maëstricht, & la retraite fâcheuse de l'armée; elle m'appelloit à grands cris: j'ai abandonné mes conquêtes pour voler à son secours; je jugeois que je ne pouvois relever nos affaires que par un prompt succès: j'ai ramené mes compagnons d'armes à l'ennemi: le 16 mars, j'ai eu un avantage considérable à Tirlemont: le 18, j'ai donné une grande bataille: la droite & le centre, que je conduisois, ont vaincu; la gauche, après avoir attaqué imprudemment, a fui. Nous avons fait, le 19, une retraite honorable avec les braves qui me restent, car une partie de l'armée s'est débandée. Le 21 & le 22, nous avons combattu avec le même courage, & c'est à notre fermeté qu'on doit la conservation du reste d'une armée qui ne respire que pour une liberté sage, pour le regne des loix, & pour l'extinction de l'anarchie.

Dès-lors les Marat, les Robespierre, & la secte criminelle des Jacobins de Paris, ont conspiré la perte des généraux, & sur-tout la mienne. Ces scélérats, mis par l'or des puissances étrangères, pour achever de désorganiser les armées, ont fait arrêter presque tous les généraux; ils les tiennent dans les prisons à Paris pour les *septembriser*: c'est ainsi que ces monstres ont forgé un mot pour consigner à la postérité le souvenir des affreux massacres des six premiers jours de septembre.

(La suite à un autre ordinaire).

#### FRANCE.

De Paris, le 23 avril.

Les divisions de Brest & de l'Orient, composées de vaisseaux de ligne, sont sorties, le 10 de ce mois, pour établir leur croisière sur les côtes de la Vendée & du Morbihan: elles avoient été précédées dans ces parages par dix frégates & autres bâtimens légers, destinés à empêcher toute com-

munication entre les rebelles & les ennemis extérieurs: ainsi cette partie de nos côtes paroît être à l'abri des tentatives des Anglois.

Le tribunal révolutionnaire, sur la déclaration unanime des jurés, a acquitté le général d'Hambure de l'accusation intentée contre lui.

Depuis que les troubles ont éclaté en Bretagne, & que des gens armés y ont commencé la guerre civile, on a placé non sans raison, le foyer de ces mouvemens dans les îles de Jersey & Guernesey: on a dit que Calonne avoit envoyé des armes dans ces îles pour être distribuées aux factieux de Bretagne: on a dit que c'étoit par les soins de M. Botherel, ancien procureur-syndic des états de la ci-devant Bretagne, que l'embargo mis sur ces armes par le sous-gouverneur de Jersey, &c. avoit été levé. Botherel ayant fait exprès, pour ce sujet, un voyage à Londres, on ajoutoit à cela qu'il existoit dans l'île une manufacture de faux assignats.

La retraite des armées combinées du territoire de la république, avoit fait ajourner le projet des factieux jusqu'au mois de mars dernier; on se dispoit bien alors d'agir en grand, & voici même à ce sujet quelques-unes des mesures qui furent arrêtées avec Calonne à Londres, & dont on présumera difficilement que le conseil exécutif de France n'ait pas eu connoissance. Monsieur n'étant compté pour rien dans les affaires, il fut décidé que l'on annoncerait à d'Artois qu'il falloit tourner toutes les vues du côté de la Bretagne & de la Normandie, où l'on étoit sûr des partisans nombreux & d'une foule de mécontents.

En même-tems M. de Calonne avoit pris des arrangements avec une compagnie hollandaise, dont il répondoit pour tout ce qui pouvoit être nécessaire à un département: Pitt, d'ailleurs, dans le cas où l'Angleterre ne se seroit pas encore déclaré, s'étoit engagé à ne gêner en rien les mesures de la Hollande, & dans le cas contraire, on avoit tout lieu de compter sur l'assistance entière du gouvernement: il fut aussi arrêté qu'on appuieroit sur la nécessité de joindre aux émigrés quelques régimens de ligne, fournis soit par le duc de Brunswick ou les autres puissances belligérantes. Comme il falloit soumettre ces nouvelles dispositions au roi de Prusse, on convint que l'on emploieroit le marquis de Saint-Lambert auprès du marquis de Luchésini, & que l'on seroit filer du côté de Jersey & Guernesey tous les émigrés en état de pourvoir au voyage, en observant le secret, sur-tout auprès de Monsieur. On ne négligea pas non plus les projets de Malouet; ils consistent à réunir à l'intérêt des princes tous les partisans de la constitution, à l'aide de laquelle, bien entendu, on nous auroit remis sous le despotisme: enfin, comme il faut tout prévoir, même jusqu'aux échecs, on avoit songé aux moyens de conserver le Clos-Poulet, pour y subsister & s'y défendre dans le cas d'un revers, comptant toujours sur les intelligences du dedans.

Ce plan apporté à Liege à M. d'Artois, fut bien goûté, & on s'en occupa plus que des moyens d'exécution; mais le marquis de Luchésini, à qui il fut communiqué à Coblenz, n'étoit pas d'avis que l'on fit passer en Bretagne des détachemens de l'armée de Brunswick. Il observa même que l'empereur devoit difficilement espérer de terminer la guerre avec la Prusse; mais que, pouvant porter la Suisse à se déclarer, alors on pourroit envoyer quelques régimens: que d'ailleurs le plan de campagne seroit combiné avec toutes les puissances belligérantes, & que M. de la Rourie & son parti en Bretagne, en seroient nécessairement instruits.

Nous  
aux aisi  
spéculat  
jours av  
aura pe  
les agen  
nilleurs.

Calon  
de papi  
en Fran  
tateurs  
tout le  
autre co  
monnoi

Le co  
à l'effe  
détenus  
qui a é

« Au  
quarts  
nous l'u  
où, à l  
de Mari  
commen  
personn

» D'  
avons f  
de susp  
trouvé

une im  
œur en  
cette té  
une cou  
cette lé

plus, u  
fération  
par ces  
suivans

de notr  
ses suje  
pour vo  
nous vo

tous vo  
entre v  
crant à  
aujourd

Jesus.  
pardonn  
France

la piété  
Ainsi se

» Da  
feuille  
de des

qu'il é  
l'Horlog  
que le  
r-ntes  
soin).

dans le  
crayons  
» Av

Nous ne passerons pas sous silence quelques faits relatifs aux assignats; c'est pour ces messieurs un double moyen de spéculation. L'armée de Bourbon a existé pendant huit à dix jours avec des assignats faux de 5 liv.; mais, ce que l'on aura peine à croire, c'est que l'évêque de Liege poursuivait les agens des princes qui cherchoient à tromper les fournilleurs.

Calonne avoit aussi entre les mains une somme immense de papiers faux. Il ne négligeoit rien pour les faire circuler en France. Avec cette monnaie, disoit-il, je paierai les agitateurs intérieurs, & j'en ai bon nombre à ma solde partout le royaume, à Paris sur-tout & en Normandie; & d'un autre côté, j'occasionnerai nécessairement le discrédit de la monnaie de l'état.

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 21 avril.

Le conseil a entendu le rapport des commissaires nommés à l'effet de faire une perquisition exacte chez les prisonniers détenus à la tour du Temple: voici l'extrait du procès-verbal qui a été dressé:

« Aujourd'hui samedi, 20 avril 1793, à 10 heures trois quarts du soir, en exécution de l'arrêté du conseil-général, nous luisignés, nous sommes transportés à la tour du Temple, où, à l'heure susdite, sommes montés à l'appartement, tant de Marie-Antoinette, veuve Capet, que de ses enfans, pour commencer la visite des membres & la perquisition sur les personnes, comme il suit:

» D'abord, entrés dans la chambre de ladite veuve Capet, avons fouillé dans les meubles, où nous n'avons trouvé rien de suspect: . . . sur une table de nuit seulement, avons trouvé un petit livre intitulé: *Journée du Chrétien*, où étoit une image coloriée en rouge, représentant, d'un côté, un cœur embrasé, traversé d'une épée & entouré d'étoiles, avec cette légende: *Cor Mariae, ora pro nobis*; de l'autre côté, une couronne d'épines & une croix au-dessus du cœur, avec cette légende: *Cor Jesu, miserere nobis*: avons trouvé, de plus, une feuille imprimée de quatre pages, intitulée: *Consécration de la France au sacré Cœur de Jésus*; elle commence par ces mots: *O Jesus-Christ!* On y remarque les passages suivans: « Tous les cœurs de ce royaume, depuis le cœur de notre auguste monarque jusqu'à celui du plus pauvre de ses sujets, nous les réunissons par les desirs de la charité pour vous les offrir tous ensemble. . . Oui, cœur de Jésus, nous vous offrons notre patrie toute entière, & les cœurs de tous vos enfans. . . O Vierge sainte! ils sont maintenant entre vos mains; nous vous les avons remis en nous consacrant à vous comme à notre protectrice & à notre mere; aujourd'hui, nous vous en supplions, offrez-les au cœur de Jésus. . . Ah! présentés par vous, il les recevra, il leur pardonnera, il les bénera, il les sanctifiera, il sauvera la France toute entière, il lui rendra la paix, il y fera revivre la piété & les mœurs, il y fera revivre la sainte religion. *Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.* »

» Dans les poches de Marie-Antoinette, étoit un portefeuille en maroquin rouge, où nous n'avons reconnu digne de description qu'un des feuillets en peau anglaise, sur lequel étoit écrit au crayon ce qui suit: *Brugnier, qui de l'Horloge, n° 65.* (Suivent quelques autres noms & demeures que le rapporteur a observé n'être que les adresses de différentes personnes dont les prisonniers pouvoient avoir besoin). Plus, dans les mêmes poches, un nécessaire roulé & dans lequel étoit un porte-crayon d'acier non garni de crayons. . . .

» Avons fait ensuite perquisition dans la chambre qu'oc-

cupe Mlle. Marie-Elisabeth, sœur de feu Louis Capet, où nous n'avons trouvé rien de suspect; seulement avons découvert, dans une cassette, un bâton de cire rouge à cacher, qui avoit déjà servi, avec de la poudre de buis dans le même papier. . . . Et environ deux heures après-midi, avons clos le présent procès-verbal en présence desdites dames, qui ont signé avec nous». Ainsi signés, *Marie-Antoinette, Elisabeth-Marie, Benoît, &c. &c.*

L'on a lu ensuite une lettre du secrétaire de la municipalité de Versailles, en date du 21 avril.

« Citoyens, rien de nouveau dans notre ville, surveillance continuelle de notre part, honte & silence de la part des aristocrates. Il nous est arrivé cette nuit des prisonniers importans venant de l'armée des Côtes du Nord; nous vous les conduirons sans doute la nuit prochaine. Les trois corps se sont tenus toute la nuit en permanence, & ont envoyé une force armée assez considérable au-devant de ces messieurs, dans la crainte que quelques-uns de leurs amis ou complices ne tentassent de les sauver. Nous vous les renverrons aussi sous sûre & bonne garde ».

La séance s'est terminée par un réquisitoire de Chaumet, adopté par le conseil, tendant à ce qu'il fût fait un état des bourses vacantes dans les collèges de Paris, pour lesdites bourses, être distribuées, d'après un mode convenu, aux enfans des défenseurs de la patrie.

#### CONVENTION NATIONALE.

Extrait de la lettre du général Lamarliere, au ministre de la guerre.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée des troupes qui étoient à Bréda & à Gertruidenberg. La première colonne, conduite par le colonel Tilly, vient de prendre la place au camp de la Magdelaine. La deuxième arrivera demain, après-demain la troisième; le tout compose près de 5,500 hommes d'infanterie, & 37 hussards du 8<sup>e</sup> régiment. Ce petit corps d'armée est très-fatigué; mais s'il reste à mes ordres, je prendrais possession de tous les postes avancés sur l'extrême frontière, & je pourrais espérer de m'y maintenir. J'ai déjà repris plusieurs villages où l'ennemi étoit entré avant mon arrivée ici.

Rapport du citoyen-colonel Tilly, qui a ramené nos troupes de Gertruidenberg.

CITOYENS,

Chargé par vos commissaires de l'armée du Nord de venir rendre compte de la capitulation de Gertruidenberg, je viens m'acquitter de ce devoir & vous remettre les articles.

Il est cependant de mon devoir de vous rendre compte avant de la conduite de la garnison. Jamais de troupes abandonnées à 50 lieues de leur pays & de leur armée, ne montrèrent plus de courage, plus d'amour pour la liberté & la gloire de leur patrie.

Je pris le commandement de Gertruidenberg le 10 mars. Ma garnison étoit composée du troisième bataillon du Calvados, des dix-neuvième & vingt-troisième bataillons nationaux, d'un bataillon batave, d'une compagnie de canonniers, & de 40 hussards du huitième régiment. Le bataillon du Calvados, détaché à Ramsdom, à une lieue de la ville, fut attaqué par des forces supérieures, la nuit du 17 au 18. L'attaque fut chaude: voyant que l'ennemi vouloit s'emparer de ce poste important, je fis sortir le 18 le colonel Larue avec un détachement & deux pièces de canon. L'affaire fut vive; le bataillon du Calvados se battit en héros.

Je perdis quatre hommes, & j'eus une douzaine de blessés. Le combat dura jusqu'à quatre heures. Le bataillon du Calvados, & un détachement des dix-neuvième & vingt-troisième bataillons nationaux, firent tête à 2000 hommes d'infanterie & un régiment de cavalerie.

Ayant appris, par mes espions, que dans la nuit du 22 au 23 un corps considérable de cavalerie & d'infanterie devoit entourer le bataillon du Calvados, & avoit rétabli le pont de la Donge que j'avois fait couper, je lui donnai ordre de rentrer dans la place. Mon espion m'avoit bien instruit. Le 23, la place fut entourée, & je fus sommé par le général hollandais, le même jour, de rendre la place, sous peine de passer au fil de l'épée la garnison sans pitié. Je lui fis réponse que les mots, passer au fil de l'épée, n'étoient pas convenables, & que ma garnison se défendroit jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Le 24, l'ennemi fit une seconde sommation, il fit une attaque; mais il fut repoussé avec perte. Je m'aperçus qu'on alloit m'attaquer sous trois points; je fis faire sur les remparts tous les épaulements nécessaires pour couvrir ma troupe; la garnison montra une activité & un courage au-dessus de tout éloge. Malgré la rigueur du froid, aucun ne vouloit quitter son poste; officiers, soldats, tous travailloient à la terre. Le colonel Barue a sur-tout montré un zèle infatigable.

Le 25, je sentoits avec peine que bientôt je serois sans vivres; je n'avois déjà plus de fourrages: j'appris l'évacuation d'Anvers, & je ne devois plus compter sur aucun secours: je reçus de Dumouriez l'ordre de capituler; j'éprouvai des difficultés relativement à mes devoirs. Décidé à ne rien signer que d'honorable, j'avertis le général ennemi que j'étois prêt à tout, si l'on accédoit à mes demandes; elles me furent accordées.

J'ai sorti de Gertruidenberg le 8 de ce mois; j'ai remis ma troupe sous les murs de Lille, au général Lamarlière.

« Depuis mon départ jusqu'à mon arrivée, il n'est pas de moyens qu'on n'ait employé pour me séduire. Je priai le colonel Larue de prononcer un discours patriotique à nos troupes. Nous étions au milieu des ennemis, & ils furent étonnés d'entendre nos braves soldats crier au milieu d'eux, vive la république, qu'ils croient par-tout avec moi. L'arbre de la liberté n'a point été profané à Gertruidenberg; je l'ai fait emporter en sortant, & il a été apporté à Lille ».

(Présidence du citoyen Laffource).

Séance du lundi 22 avril.

L'ex-ministre Roland fait passer à l'assemblée un mémoire assez long, dans lequel il répond aux divers reproches qui lui ont été faits. Il s'y plaint aussi de ce que les commissaires, qui ont été chargés de l'examen de ces papiers, aient jeté un œil trop curieux sur ceux de son épouse. — Quelques membres ont en effet pensé que la conduite des commissaires violoit le secret des familles; mais d'autres ont observé que la citoyenne Roland n'avoit pas toujours restreint sa correspondance aux affaires qui semblent appartenir à son sexe: ils en ont apporté pour preuve une lettre écrite par elle à Buzot, président du corps électoral de l'Eure, dans laquelle elle le prie d'interposer son crédit pour faire nommer son épouse à la convention nationale. On a passé à l'ordre du jour sur le mémoire de Roland.

Une députation du fauxbourg Saint-Antoine, ayant à sa

tête le citoyen Gouchon, est admise à la barre. L'orateur a commencé en ces termes: « Législateurs, nous venons faire entendre la voix équitable de la vérité, qui réveille plusieurs fois vos prédécesseurs endormis. Si l'amour de la patrie l'emporte sur les petites passions, vous rendrez justice à notre zèle, & vous applaudirez à nos conseils ».

Alors il parle des passions qui divisent nos représentans, & convient qu'il existe une faction qui cherche à ramasser les débris du trône & à donner un successeur au tyran qui n'est plus. Dumouriez, dit-il, en est le chef. On accuse la montagne de la convention d'avoir favorisé ce conspirateur: examinons; qui a porté Dumouriez au ministère, qui l'a flatté & conspué tour-à-tour, qui a soutenu la royauté constitutionnelle pendant qu'on avoit espoir de la partager? Les ennemis des Jacobins. Qui a depuis partagé l'opinion de ce traître, celle de Valence, sur les sociétés populaires? Les ennemis des Jacobins. Comment parloient les journaux des Feuillans? comme parlent aujourd'hui les ennemis des Jacobins. L'orateur passe ensuite aux causes de l'anarchie; ce n'est pas dans les Jacobins qu'il les trouve, mais dans la défiance générale.

« Une convention, dit-il, abandonnée aux oscillations des partis, un conseil exécutif sans force, sans moyen, sans activité, plus occupé à suivre la marche de ses rivaux, qu'à faire exécuter les loix; un comité de salut public qui rivalise avec des ministres, & dont les membres, quoique patriotes, paroissent craindre d'éclairer l'opinion publique; voici les véritables causes de l'anarchie qui nous débore ».

Il faut, selon l'orateur, imposer silence aux passions de l'amour-propre pour remédier à ces maux. « En proferant de tels discours, dit-il en terminant, nous ne cherchons point à diffoudre le corps social; les hommes du fauxbourg Saint-Antoine sont paisibles; la journée du 2 septembre n'a point trouvé de complices parmi eux; mais ils méprisent ceux qui se servent de cet événement pour allumer la guerre civile; ils ne peuvent pas croire à l'humanité de ces apitoyeurs, dont la plupart ont trempé leurs mains dans la glacière d'Avignon, ou justifié les auteurs de cette horrible boucherie ».

On a ordonné l'impression de cette pétition, & passé à l'ordre du jour sur son envoi aux départemens.

On discute les droits de l'homme; plusieurs articles ont été décrétés. (Nous les donnerons demain).

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.  
Lettre L.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 22 avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la république.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2055. 57 1/2
Portion de 1600 liv.....	.....
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	255.
Idem, de 100 liv.....	83.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	415.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	1. 1 1/4 1/2 1/4 p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	.....
Idem, sans bulletin.....	1 1/2 p.
Idem, sorti en viager.....	1/2 p.
Bulletins.....	67.
Reconnaissance de bulletins.....	.....
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	5. 4 1/2